

**ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES<sup>60</sup>**

**Décisions**

A sa 1565<sup>e</sup> séance, le 9 février 1971, le Conseil a décidé, conformément à l'article 59 de son règlement intérieur provisoire, de renvoyer à son Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Bhoutan<sup>61</sup>.

A sa 1566<sup>e</sup> séance, le 10 février 1971, le Conseil a décidé d'inviter les représentants de l'Inde et du Pakistan à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

**Résolution 292 (1971)**

du 10 février 1971

*Le Conseil de sécurité,*

*Ayant examiné* la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Bhoutan<sup>61</sup>,

*Recommande* à l'Assemblée générale d'admettre le Bhoutan à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité  
à la 1566<sup>e</sup> séance.*

**Décision**

A sa 1574<sup>e</sup> séance, le 16 août 1971, le Conseil a décidé de renvoyer à son Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentées par l'Oman<sup>62</sup> et Bahreïn<sup>63</sup>.

<sup>60</sup> Question ayant fait l'objet de résolutions ou décisions de la part du Conseil en 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1952, 1955, 1956, 1957, 1958, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1970.

<sup>61</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-cinquième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1970*, document S/10050.

<sup>62</sup> *Ibid.*, vingt-sixième année, Supplément d'avril, mai et juin 1971, document S/10216.

<sup>63</sup> *Ibid.*, Supplément de juillet, août et septembre 1971, document S/10291.

**Résolution 296 (1971)**

du 18 août 1971

*Le Conseil de sécurité,*

*Ayant examiné* la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par Bahreïn<sup>64</sup>,

*Accueille favorablement* la demande d'admission de Bahreïn et recommande à l'Assemblée générale d'admettre Bahreïn à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité  
à la 1575<sup>e</sup> séance.*

**Décisions**

A sa 1577<sup>e</sup> séance, le 14 septembre 1971, le Conseil a décidé de renvoyer à son Comité d'admission de nouveaux Membres, pour examen et rapport, la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Qatar<sup>65</sup>.

A sa 1578<sup>e</sup> séance, le 15 septembre 1971, le Conseil a décidé d'inviter le représentant de la République démocratique populaire du Yémen à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

**Résolution 297 (1971)**

du 15 septembre 1971

*Le Conseil de sécurité,*

*Ayant examiné* la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Qatar<sup>65</sup>,

*Recommande* à l'Assemblée générale d'admettre le Qatar à l'Organisation des Nations Unies.

*Adoptée à l'unanimité  
à la 1578<sup>e</sup> séance.*

**Décision**

A sa 1587<sup>e</sup> séance, le 30 septembre 1971, le Conseil a décidé d'inviter le représentant de la République de

<sup>65</sup> *Ibid.*, document S/10306.